



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

« Marché de fourniture de papier »

Objet du marché :

Groupement de commandes de fourniture de papier pour photocopieurs et imprimantes laser/jet d'encre de format A4 et A3 blanc et couleurs.

Le groupement de commandes concerne les 31 communes de la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS) et la Communauté de Communes. Chacune des collectivités a fait le choix d'adhérer ou non au groupement.

Le marché est un marché à bon de commande portant sur un nombre minimum de 3 000 et un maximum de 4 000 ramettes de 500 feuilles par an.

Lots : Le marché est à lot unique.

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2019 soit jusqu'au 28 février 2020. Il pourra être renouvelé deux fois par période de un an soit jusqu'au 28 février 2022.

La fréquence des bons de commande sera définie selon les besoins de chaque collectivité par mail ou par fax. Elles pourront également passer une seule commande pour la totalité de leurs besoins.

Délai de livraison :

A compter de la notification du bon de commande, le titulaire doit livrer la collectivité dans un délai de huit jours maximum.

Les livraisons seront effectuées à l'adresse et aux horaires d'ouverture de chaque collectivité concernée par ce groupement de commandes.

La livraison devra être individuelle et correspondre à chaque bon de commande. Toutefois la livraison n'interviendra que dans la mesure où le fournisseur aura reçu une commande, éventuellement groupée, de 100 ramettes minimum.

Si lors de la réception, le colis est endommagé ou fait apparaître des anomalies, il ne sera pas réceptionné et sera retourné.

En cas d'indisponibilité de produits commandés, le titulaire devra proposer des produits similaires d'une qualité identique ou supérieure au prix de la marchandise commandée.

En cas d'indisponibilité de livraison de la marchandise, le prestataire devra informer la collectivité, dans les plus brefs délais, qui pourra se faire livrer par un autre fournisseur.

Conditions de la consultation :

La Communauté de Communes de Desvres-Samer est coordonnateur du groupement. Elle analysera les offres obtenues et choisira le prestataire en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critères de jugement des offres :

- Le prix : 70%
- La qualité des produits : 30%

Le prestataire devra impérativement fournir les informations suivantes lors de la remise de l'offre :

- **Le délai de livraison dès réception du bon de commande**
- **Les échantillons gratuits pour chaque type de papier (voir bordereau de prix). Une attention toute particulière sera portée à la qualité des produits proposés.**

Prix et paiement :

Le marché est traité à prix unitaire. Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

La valeur du marché est constituée par la prestation de fourniture, livraison sans condition de montant ou de quantité minimum par commande ou par livraison.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les fournitures ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'aux lieux de livraison.

Offres promotionnelles :

Le titulaire devra faire bénéficier chaque collectivité des offres promotionnelles qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de sa clientèle. Ces offres s'appliqueront aux commandes notifiées pendant la période promotionnelle à condition que les prix soient inférieurs à ceux pratiqués au marché.

Les prix du marché sont fermes et définitifs pendant la première année d'exécution du marché.

Ils pourront ensuite être révisés au 1er mars de l'année de reconduction. Le titulaire doit en faire la demande par courrier au moins 3 mois avant la date de prise en compte du prix révisé.

A ce courrier sont obligatoirement joints :

- le dernier barème applicable à la clientèle,
- un exemplaire du bordereau des prix dûment modifié et signé,
- la valeur des indices utiles à la révision des prix,
- le détail du mode de calcul de prix révisés.

La Communauté de Communes de Desvres-Samer notifiera au titulaire par courrier sa décision d'accepter ou non cette révision pour le groupement de commandes. Si elle est refusée, le marché ne sera pas reconduit.

La facturation devra être individuelle et correspondre à chaque bon de commande.

Les paiements sont effectués par virement administratif à réception de la facture selon la réglementation en vigueur.

Elle devra inclure le détail des prestations réellement effectuées.

La CCDS ne prend aucune responsabilité concernant le paiement des factures des autres structures (s'adresser directement à la structure concernée).

Adresse de remise des plis :

Les offres devront parvenir impérativement avant le **jeudi 31 janvier 2019 à 12h00**.

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de Desvres-Samer

Monsieur le Président

41, rue des Potiers

62240 DESVRES

Tél : 03-21-92-07-20

Fax : 03-21-92-22-09

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 17H, sauf jours fériés

Informations complémentaires :

Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

Communauté de Communes de Desvres-Samer

41, rue des Potiers

62240 DESVRES

Service marchés publics

Tél : 03-21-92-07-20

Fax : 03-21-92-22-09

Email : amelie.francois@cc-desvressamer.fr